



Division des droits des Palestiniens

Réunion d'organisations non gouvernementales organisée sous l'égide de l'ONU en solidarité avec le peuple palestinien

Nicosie
18 avril 2002

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	3
II. Déclaration liminaire.	8–10	3
III. Séances plénières.	11–32	5
IV. Discours de clôture	33	11
Annexes		
I. Déclaration et Plan d'action des organisations non gouvernementales.		12
II. Appel urgent des ONG participant à la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix au Moyen-Orient		16
III. Liste des participants.		18

Pour obtenir le présent numéro du Bulletin et les numéros antérieurs sous forme électronique, se raccorder au Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), accessible par Lotus Notes en composant le (212) 963-7197 (serveur DPA4), ou par Internet <<http://www.un.org/Depts/dpa/dpr/>>.

I. Introduction

1. La Réunion d'ONG organisée dans le cadre de l'ONU en solidarité avec le peuple palestinien s'est tenue à Nicosie, le 18 avril 2002, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et conformément aux dispositions des résolutions 56/33 et 56/34 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 2001. Cette réunion a eu lieu immédiatement après la Réunion internationale en faveur de la paix au Moyen-Orient qui s'était tenue au même endroit, les 16 et 17 avril 2002.
2. Le Comité était représenté par une délégation composée de l'Ambassadeur Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla (Cuba), Vice-Président du Comité; l'Ambassadeur Ravan A. G. Farhâdi (Afghanistan), Vice-Président du Comité; et l'Ambassadeur Sotirios Zackheos (Chypre).
3. Après la déclaration liminaire prononcée par l'Ambassadeur Ravan A. G. Farhâdi, la Réunion a été présidée par M. Don Betz, Président du Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine, et M. Theocharis Papamargaris, Vice-Président du Comité européen de coordination des ONG sur la question de Palestine.
4. Des exposés ont été présentés par six experts. M. Issam Younis, Directeur général du Centre Al-Mezan pour les droits de l'homme, qui avait été invité à prendre la parole à la première séance plénière, n'a pas pu participer à la Réunion en raison de restrictions imposées par les Israéliens aux déplacements. Un certain nombre de représentants d'ONG situées dans le territoire palestinien occupé n'ont pas non plus été en mesure de se rendre à Nicosie. Par ailleurs, M. Adam Keller, porte-parole de Gush Shalom, avait accepté de participer à la Réunion en tant qu'orateur, mais il a estimé que, dans les circonstances présentes, il ne devait pas interrompre ses activités dans la campagne en faveur de la paix en Israël. Il a envoyé une communication qui a été distribuée aux participants.
5. Ont assisté à la Réunion 52 représentants de 34 organisations de la société civile issues de différentes régions du monde. Des représentants de 16 États Membres, de la Palestine, d'une organisation intergouvernementale et de cinq institutions des Nations Unies ont également participé en qualité d'observateurs.
6. Pendant la pause du déjeuner, les organisateurs ont présenté le film « Promises », documentaire sélectionné pour les oscars, réalisé par Justine Shapiro, B. Goldberg et Carlos Bolado.
7. À l'issue de la Réunion, les participants ont adopté une déclaration et un plan d'action des organisations non gouvernementales (voir annexe I). L'Appel urgent que les ONG participantes ont présenté à la réunion internationale susmentionnée est joint au présent document (voir annexe II).

II. Déclaration liminaire

8. **Ravan A. G. Farhâdi**, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré que la solidarité exprimée par la communauté internationale à l'égard de la cause palestinienne et le soutien qu'elle apporte à la défense de cette cause revêtaient une importance primordiale pour un

règlement juste et durable de la question de Palestine. Du fait que les forces en présence étaient très inégales, il importait au plus haut point que le peuple palestinien soit toujours assuré de l'appui des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile. Les militants internationaux qui risquaient leur vie dans les villes palestiniennes assiégées pour jouer le rôle de boucliers humains devaient être mentionnés. Lorsque des parlementaires de pays européens se ralliaient aux mouvements de protestation, ces initiatives mobilisaient largement l'attention des médias et avaient des répercussions sur l'opinion publique européenne. Les organisations religieuses jouaient également un rôle de plus en plus actif sur le terrain, ainsi qu'au sein de leurs associations à l'étranger. Un grand nombre de groupes confessionnels et d'organisations laïques envisageaient d'établir une présence permanente dans le territoire palestinien occupé afin de faciliter la conduite d'une action plus soutenue et plus efficace. L'orateur a également fait observer que des voix de plus en plus nombreuses se faisaient entendre en Israël pour protester contre la politique menée par le Gouvernement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Les organisations israéliennes qui préconisaient un retrait israélien complet du territoire palestinien occupé bravaient courageusement l'opinion publique actuelle et trouvaient de plus en plus de sympathisants dans la population israélienne majoritaire.

9. M. Farhâdi a déclaré qu'il était nécessaire de multiplier les campagnes d'information à long terme sur les causes profondes du conflit et les droits légitimes des parties et de soutenir l'action nationale et internationale en faveur de solutions efficaces pour mettre fin à la crise et reprendre les négociations. Étant donné la situation dangereuse actuelle, il faudrait s'attacher tout particulièrement à mobiliser un large appui pour les mesures visant à protéger le peuple palestinien. Les gouvernements devaient être encouragés, par l'intermédiaire des parlements, des ONG et de l'opinion publique, à prendre des mesures immédiates et efficaces pour faire respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève et honorer les engagements pris dans la Déclaration relative au territoire palestinien occupé, que les Hautes Parties contractantes avaient adoptées à l'unanimité en décembre dernier, à Genève. Dans les mois à venir, la société civile devrait appuyer les initiatives axées sur le rétablissement d'un processus politique qui, à terme, ramènerait les parties à la table des négociations. La fourniture de secours d'urgence et d'autres formes d'assistance au peuple palestinien et la remise en état de l'économie palestinienne dévastée devraient constituer une autre priorité importante pour la société civile.

10. M. Farhâdi a ajouté, qu'au cours de la période à venir, le succès des actions entreprises par les ONG dépendrait dans une large mesure de leur capacité à mobiliser un public aussi vaste que possible pour des initiatives particulières. Il a appelé l'attention sur un site Web consacré aux ONG qui oeuvrent sur la question de Palestine, géré par la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU. Ce site, qui comprend des éléments utiles tels que le bulletin d'information *NGO Action News* et le calendrier des manifestations, pourrait jouer le rôle d'un panneau d'affichage pour l'action de la société civile en faveur d'un règlement juste et durable de la question de Palestine.

III. Séances plénières

Première séance plénière

Le rôle de la société civile en temps de crise

11. Les exposés présentés lors de cette séance plénière portaient essentiellement sur la participation des organisations de la société civile palestinienne et israélienne aux efforts de paix, la diplomatie de proximité – établissement de liens de compréhension et de confiance –, le renforcement des réseaux d'ONG en temps de crise, et l'élaboration de propositions concrètes et de mécanismes en vue de leur mise en oeuvre.

12. **Salwa Hudeib**, Présidente du Conseil d'administration du Jerusalem Centre for Women a évoqué les initiatives prises par les femmes palestiniennes et israéliennes en faveur de la paix, en mentionnant son expérience au sein de Jerusalem Link, organe de coordination entre une association féminine palestinienne, le Jerusalem Centre for Women situé à Jérusalem-Est, et une association féminine israélienne, Bat Shalom, située à Jérusalem-Ouest. Elle a déclaré que la philosophie progressiste du féminisme avait, des deux côtés, orienté le dialogue politique en cours vers le renforcement de la confiance et une réflexion créatrice. Les deux parties avaient l'ambition de définir une vision commune pour le rétablissement de la paix. On s'était entendu sur des principes politiques qui fournissaient un cadre pour une coopération institutionnalisée, par exemple avec Jerusalem Link, et des initiatives communes.

13. Mme Hudeib a déclaré qu'en ce moment les émotions étaient très vives du côté palestinien en raison de l'augmentation rapide du nombre des personnes tuées ou blessées. Aussi, la partie palestinienne avait-elle fait clairement comprendre à ses interlocuteurs israéliens qu'on attendait de la partie israélienne qu'elle fasse un geste pour renforcer la confiance. L'oratrice a indiqué que tous les projets et activités communs avaient été suspendus depuis le début de l'Intifada, en septembre 2000, mais qu'un dialogue était maintenu au niveau des membres du conseil d'administration, lorsque cela était nécessaire. Le Centre cherchait à réaliser un accord sur des principes politiques qui ne pourrait pas donner lieu à des interprétations erronées. C'était là un préalable pour que les deux parties puissent ensuite reprendre leurs activités communes et définir une nouvelle stratégie.

14. **Hannah Safran**, cofondatrice de la Coalition de femmes pour une paix juste, a présenté une série d'activités organisées par sa coalition, composée de neuf organisations féminines israéliennes, à la fois juives et arabes. Elle a déclaré que, au cours de la phase initiale de la deuxième Intifada, la Coalition avait concentré son attention sur les interventions dirigées contre le bouclage des territoires palestiniens par les Israéliens. Dans un premier temps, des femmes avaient bloqué l'entrée du Ministère de la défense pour illustrer l'impact des bouclages. Elles s'étaient rassemblées pour démanteler des barrages routiers et reconstruire des routes détruites dans des villes et villages palestiniens et aux alentours. Elles avaient également joué le rôle de boucliers humains en s'allongeant devant des bulldozers et en s'attachant à des oliviers. Nombre de ces militantes avaient été arrêtées. La Coalition avait proclamé le 8 juin 2001 – date du trente-quatrième anniversaire de l'occupation des territoires palestiniens – Journée internationale des « femmes en noir ». Trois mille femmes avaient participé à une manifestation silencieuse

organisée à Jérusalem-Est ce jour-là, et 150 manifestations analogues avaient eu lieu dans le monde entier en réponse à l'appel de la Coalition. Ces manifestations avaient eu un retentissement assez important dans les médias arabes et internationaux mais elles n'avaient pas été mentionnées par les médias israéliens.

15. Mme Safran a déclaré que la population israélienne avait récemment commencé à prendre conscience du rôle important joué par les organisations de la société civile. Toutefois, les organisations elles-mêmes n'avaient pas pris pleinement conscience de leurs potentialités et pas su utiliser au mieux leurs moyens d'action. Les neuf membres avaient créé la Coalition en étant convaincus que, s'ils travaillaient ensemble, ils parviendraient à s'affirmer et à influencer l'opinion publique. La construction d'une coalition exigeait de la bonne volonté, de la patience et de la compréhension. Il n'était pas nécessaire que les membres soient d'accord sur tous les points pour pouvoir agir ensemble. Les divergences d'opinion n'étaient pas toujours un obstacle; elles pouvaient aussi être une source de vitalité.

Deuxième séance plénière

Soutien apporté par la société civile internationale au peuple palestinien

16. Les orateurs qui se sont exprimés au cours de cette séance ont insisté sur la nécessité d'une mobilisation en vue d'appuyer la reprise du dialogue israélo-palestinien pour la paix : bilan des initiatives des ONG aux niveaux national, régional et international, présence des ONG internationales sur le terrain – objectifs et obstacles, secours d'urgence et assistance humanitaire –, efforts de la société civile pour préserver et améliorer les conditions de vie sur le plan local, renforcement des capacités des entités économiques, sociales et civiles palestiniennes et formulation de propositions pragmatiques et élaboration de mécanismes en vue de leur mise en oeuvre.

17. **Theocharis Papamargaris**, Président du Comité grec pour la solidarité démocratique internationale et Vice-Président du Comité européen de coordination des ONG sur la question de la Palestine, a donné lecture d'une lettre adressée par M. Pierre Galand, Président du Comité européen, au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les efforts de coordination déployés en Europe sous les auspices du Comité européen, notait M. Galand, avaient débouché sur une intense campagne de sensibilisation de l'opinion publique et de pressions exercées sur les responsables politiques en faveur du peuple palestinien. Des conférences réunissant les acteurs de la société civile euroméditerranéenne, dont la dernière s'était tenue du 12 au 14 avril 2002, avaient adopté un vaste plan d'action et des résolutions qui soutenaient le peuple palestinien. Le Comité européen avait aussi organisé un certain nombre de missions dans les territoires palestiniens occupés, ce qui avait permis de susciter un vaste mouvement international pour l'envoi d'observateurs et de groupes civils de façon à protéger le peuple palestinien.

18. Il était également dit dans la lettre que le Comité européen bénéficiait d'un appui croissant auprès de très larges fractions de l'opinion publique européenne, comme en témoignait la multiplication des manifestations. Des parlementaires, membres des assemblées tant régionales que nationales et européennes, apportaient leur soutien au Comité et appelaient leurs gouvernements à intervenir afin que cesse l'agression contre les Palestiniens. L'attitude d'Israël et la complicité de l'Occident menaçaient de compromettre l'ensemble du travail accompli par la société civile sur

les deux rives de la Méditerranée pour renforcer la coexistence, la coopération et la sécurité sur tout le pourtour du bassin méditerranéen. Outre la résolution adoptée par le Parlement européen le 10 avril 2002 appelant à la suspension de l'Accord d'association UE-Israël, à un embargo sur les livraisons d'armes en Israël et l'envoi d'une force internationale d'interposition et d'observation, la lettre évoquait d'autres mesures possibles, parmi lesquelles la suspension des accords de coopération scientifique, technique et culturelle entre les États d'Europe et Israël tant que ce dernier ne se conformerait pas au droit international et refuserait de se retirer de tous les territoires palestiniens occupés.

19. En conclusion, M. Papamargaris a souligné qu'Israël n'aurait pu poursuivre ses agressions contre le peuple palestinien sans le soutien des Gouvernements des États-Unis et de l'Union européenne, de sorte que la société civile, en Europe et en Amérique du Nord, devrait s'attacher à dénoncer les responsabilités de ces gouvernements dans les souffrances endurées par le peuple palestinien. Tant que le Gouvernement israélien continuerait d'appliquer sa politique brutale à l'égard du peuple palestinien, il convenait de le traiter de la même façon que la communauté internationale avait traité l'Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid.

20. **Morad Ghaleb**, Président de l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA), basée au Caire, a déclaré qu'Israël restait sourd à tous les appels lancés par la communauté internationale pour qu'il soit mis fin à la campagne d'agression, et aux résolutions des Nations Unies. Israël ne tenait aucun compte des milliers – pour ne pas dire des millions – de manifestants qui affluaient dans les rues des capitales du monde entier, appelant à intervenir au nom de la conscience humaine. À ces expressions de la sympathie et de la solidarité internationales s'étaient jointes les voix des organisations internationales de défense des droits de l'homme, parmi lesquelles Human Rights Watch et Amnesty International, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et d'autres organisations internationales non gouvernementales.

21. M. Ghaleb a déclaré qu'Israël ne parviendrait jamais à transformer la question de la Palestine en un problème de terrorisme, et à l'éliminer et en finir avec elle de cette façon. Il n'y avait pas de pire terrorisme que celui qu'exerçait un État disposant en grand nombre d'armes particulièrement meurtrières et perfectionnées à l'encontre d'un peuple dont les efforts pour obtenir sa liberté et son indépendance étaient appuyés par de nombreuses résolutions internationales et dont la légitimité était reconnue par la communauté internationale. L'occupation israélienne des territoires palestiniens était passée sous silence, comme s'il était normal qu'un peuple soumis à une occupation, opprimé et humilié ne résiste pas à cette occupation, à cette oppression et à cette humiliation, le fait de résister revenant à s'engager dans des activités terroristes.

22. M. Ghaleb a demandé aux Nations Unies et à leurs organes compétents, en particulier le Conseil de sécurité, de se montrer prêts à répondre au rejet israélien des résolutions du Conseil de sécurité en imposant les sanctions nécessaires, y compris l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La communauté internationale, a-t-il souligné, devrait exposer au grand jour les actes commis par Israël lors des opérations militaires menées à Djénine et dans d'autres parties de la Palestine afin de gagner l'opinion publique à la cause

palestinienne. Il a déclaré que l'OSPAA s'efforcerait de prendre en compte les réactions de l'opinion publique internationale et les vues de la société civile internationale de façon à restaurer la crédibilité des organes incarnant la légitimité internationale, avec à leur tête les Nations Unies, en tant qu'alliés et défenseurs des droits légitimes des peuples vulnérables.

23. **Mercia Andrews**, Présidente de la Coalition nationale des ONG sud-africaines (SANGOCO) a dit que depuis la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban en août 2001, le soutien des Sud-Africains à la cause palestinienne s'était encore amplifié et qu'un mouvement sud-africain de solidarité avec la Palestine avait vu le jour. Les actions et les initiatives de ce mouvement faisaient une large place aux simples citoyens et reposaient sur eux. L'oratrice a relevé certains parallèles manifestes entre Israël et l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid. Comme Israël, l'Afrique du Sud avait alors bénéficié de la protection et du soutien de puissants pays. Comme aujourd'hui, le mouvement de libération de l'Afrique du Sud avait été prié de renoncer à la violence, de mettre fin au terrorisme, de déposer les armes, tandis que les opérations de l'Armée sud-africaine ne faisaient l'objet d'aucun contrôle. Comme aujourd'hui, les grands de ce monde avaient hésité à appliquer des sanctions, à rompre les relations diplomatiques et à suspendre la participation d'un État membre aux organismes des Nations Unies.

24. Mme Andrews a déclaré que le mépris affiché par Israël à l'égard de la communauté internationale et des résolutions des Nations Unies ne vacillerait que si les simples citoyens accentuaient leurs pressions et entreprenaient de pousser leurs gouvernements respectifs à agir de manière radicale. Une campagne internationale visant à isoler Israël, comme autrefois l'Afrique du Sud, apparaissait grandement nécessaire. Cette campagne devrait s'assurer un large soutien populaire et mobiliser toutes les couches de la société, de façon à pouvoir se déployer dans différents domaines. Il importait de presser toutes les associations de travailleurs dans le monde de boycotter les produits israéliens jusqu'à ce qu'Israël revienne sur sa politique. Un autre enseignement majeur que l'on pouvait tirer de l'expérience sud-africaine était la nécessité de mettre à profit toutes les tribunes et toutes les occasions pour susciter un mouvement de solidarité aussi large que possible, dans le monde entier, quelles que soient la race, la religion ou la nationalité. Il fallait aussi que puissent se faire entendre de par le monde les voix des villages et des écoles et les aspirations des jeunes et des femmes.

25. **Don Betz**, Président du Comité international de coordination des ONG sur la question de la Palestine, a fait observer que, au-delà des préjugés et des images stéréotypées des Palestiniens, des Arabes et des musulmans, l'opinion publique, en particulier aux États-Unis, ignorait dans sa très grande majorité les origines du conflit. Par exemple, les Américains pensaient à tort que les Palestiniens étaient les agresseurs et que c'était Israël qui défendait ses terres contre un peuple obsessionnel et assoiffé de sang, ne comptant que des terroristes. Il était rare aux États-Unis que les personnalités publiques ou les présentateurs des journaux télévisés s'interrogent sur les causes fondamentales de l'Intifada ou les raisons du conflit. Toutefois, a noté l'orateur, si la question de la Palestine lui était exposée sous son vrai jour, le grand public comprendrait ce qu'il en était. Une fois qu'il aurait pris conscience de l'occupation et des raisons pour lesquelles les Palestiniens résistaient depuis trois générations, il se convaincrerait que le statu quo était incompatible avec la paix, si celle-ci était bien le véritable objectif.

26. M. Betz a dit encore que les événements tragiques du 11 septembre 2001 avaient propulsé la question de la Palestine au centre de toutes les discussions. L'opinion mondiale, et en particulier l'opinion américaine, se posait des questions dont elle n'était pas auparavant coutumière, au sujet de l'occupation, des origines historiques de la question palestinienne, et de l'issue possible du conflit. Le grand public était prêt à comprendre, pour la première fois peut-être, la triste vérité sur cette question. L'heure était à la pédagogie, il fallait saisir cette occasion d'ouvrir les yeux du monde entier, ce qui aurait des retombées majeures sur toute initiative soutenue en faveur de la paix. Tout plan d'action devrait, pour avoir des effets pratiques immédiats, prévoir une campagne d'information de vaste envergure, coordonnée et prolongée visant à donner une image juste de l'occupation israélienne et de la légitime résistance des Palestiniens. Il fallait à présent que les Nations Unies, leurs États Membres et les ONG collaborent une nouvelle fois activement et fassent connaître l'histoire de la Palestine, comme si nul ne l'avait encore entendue. M. Betz a recommandé que les organisations palestiniennes, arabes et autres envoient aux États-Unis des porte-parole parfaitement familiarisés avec les médias afin qu'ils expliquent la cause palestinienne à l'opinion publique américaine, dans sa langue.

27. Lors du débat qui a suivi, le représentant de la Palestine a donné lecture du texte d'une lettre adressée aux participants à la Réunion par l'**archimandrite Attallah Hanna**, porte-parole du Patriarcat grec-orthodoxe de Jérusalem, dans laquelle il expliquait que le manque de stabilité et l'absence d'une paix véritable dans la région était une conséquence directe de l'occupation. Il ne saurait y avoir de paix tant que les Palestiniens ne seraient pas pleinement réintégrés dans leurs droits légitimes. Ce qui se passait actuellement en terre palestinienne était une catastrophe humanitaire, qui voyait les Palestiniens privés des droits de l'homme les plus fondamentaux. Israël s'abritait derrière la véritable loi du silence qui prévalait dans le monde pour se livrer au terrorisme d'État organisé contre un peuple avide de liberté et aspirant à l'indépendance. Il ne fallait pas faire l'amalgame entre le mouvement de libération palestinien et les actes de terrorisme que le monde rejetait. La résistance était un devoir pour tous ceux qui vivaient sous l'occupation. Dans sa lettre, l'archimandrite demandait instamment à la communauté mondiale de sauver les Palestiniens et de les libérer des chaînes de l'occupation.

28. Le représentant de l'**Indo-Arab Friendship Association** a dit qu'il souhaitait que l'Assemblée générale tienne une session d'urgence et adopte une nouvelle résolution à la place du Conseil de sécurité, qui était paralysé par les vetos. Le représentant du **Cyprus Solidarity Committee with the Arab People** a expliqué que les chypriotes vivaient une situation comparable à celle du peuple palestinien et qu'ils étaient solidaires, comme en témoignait la résolution adoptée au Parlement à l'unanimité, demandant le retrait immédiat des troupes israéliennes du territoire palestinien occupé et la réalisation d'une paix équitable dans la région. Le représentant a souligné que nul n'était assez fort pour s'élever contre tous les peuples du monde et qu'il fallait redoubler d'efforts pour empêcher la désinformation et briser la loi du silence. Pour changer les choses, il importait de mobiliser l'opinion publique et de lutter contre le sentiment d'impuissance qui s'était installé.

29. Le représentant de l'**Egyptian United Nations Association** a estimé qu'il fallait invoquer le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre Israël qui, de toute évidence, ne respectait pas les résolutions de l'Organisation des Nations Unies

et la Charte, et que les Nations Unies devaient désormais prendre à l'encontre d'Israël des mesures analogues à celles adoptées jadis contre l'Afrique du Sud lorsqu'elle appliquait des politiques racistes. Il a prié l'Assemblée générale de prendre la relève du Conseil de sécurité si celui-ci n'était pas capable d'assumer ses responsabilités en matière de préservation de la paix et de la sécurité internationales et a demandé avec insistance que des mesures soient prises pour juger devant un tribunal international ceux qui s'étaient rendus coupables de crimes de guerre. Le représentant du **Portuguese Council for Peace and Cooperation** a fait observer que la société civile devait faire pression non seulement sur le Gouvernement israélien mais aussi sur le Gouvernement des États-Unis et il a appelé à un sursaut moral dans l'opinion publique mondiale. Il a suggéré que les organisations non gouvernementales européennes organisent de toute urgence une conférence à laquelle seraient invitées autant d'organisations non gouvernementales nord-américaines que possible pour examiner les moyens d'infléchir la politique actuelle des États-Unis face au conflit.

30. Le représentant de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique s'est dit opposé à la propagande menée en Israël et aux États-Unis pour qualifier de terroriste toute tentative de défense des sans-défense et justifier les atrocités commises dans le territoire palestinien occupé en prétendant qu'il s'agit de protéger les israéliens du terrorisme. Le représentant de l'**Église presbytérienne des États-Unis** a affirmé que son organisation était résolue à sensibiliser les américains. Il a souligné que d'importantes sommes d'argent étaient versées par des organisations soutenant Israël dans le cadre de l'élection des représentants au Congrès et qu'il fallait que les mouvements de base aux États-Unis soient conscients de ce phénomène. Il a indiqué que les organisations non gouvernementales devaient inciter leurs propres membres à s'insurger contre les atrocités commises, par l'information, la sensibilisation et en appelant aux valeurs morales, et dit qu'il fallait n'épargner aucun effort pour faire comprendre que l'occupation n'était rien d'autre que violence et terrorisme par excellence.

31. Le représentant du **Conseil mondial de la paix** en Grèce a estimé que les uns et les autres ne pouvaient plus longtemps se soustraire de façon hypocrite à leurs responsabilités en ce qui concerne la non-application des résolutions de l'ONU et le soutien militaire apporté à Israël. Il a regretté que la communauté internationale ne prenne pas à l'encontre d'Israël des mesures analogues à celles qu'elle avait adoptées contre la Yougoslavie lors de la crise au Kosovo. Le représentant de l'**Union des avocats arabes** a précisé que sous sa forme actuelle, la médiation des États-Unis ne suffirait pas à mettre un terme à la violence. Il a demandé instamment à l'Assemblée générale de se réunir en session extraordinaire et d'adopter une nouvelle résolution établissant les termes du règlement du conflit, à laquelle il ne serait pas possible d'opposer un veto. La représentante de l'**Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines** a appelé l'attention sur la destruction des institutions publiques et de la société civile dans le territoire palestinien occupé et souligné qu'il était urgent de les reconstruire, avec l'aide de la communauté internationale.

32. La représentante de la **Campaign for Children of Palestine** (Japon) a insisté sur la situation des réfugiés palestiniens au Liban, dont les conditions de vie extrêmement difficiles dans des camps surpeuplés n'étaient que rarement évoquées dans les médias. Elle a souligné qu'il ne fallait sous aucun prétexte oublier le sort de ces réfugiés lors du règlement de la question de Palestine. La représentante de l'**Association Najdeh**, qui travaille auprès des réfugiés des camps du Liban, a

expliqué que la situation qu'elle avait connue dans ce pays en 1982 se répétait désormais dans le territoire palestinien occupé. Elle a également souligné que le droit de retour des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, devait être systématiquement pris en compte lors de l'examen des droits des Palestiniens.

IV. Discours de clôture

33. **Ravan A. G. Farhâdi**, Vice-Président du Comité, a salué l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action des organisations non gouvernementales, en soulignant qu'il importait désormais d'assurer la concrétisation de ces idées. Il a indiqué que le Comité, avec l'aide de la Division des droits des Palestiniens, était pleinement résolu à aider les organisations non gouvernementales dans leurs efforts et qu'il continuerait à organiser des réunions pour mobiliser les organisations dans certaines régions ou, à plus grande échelle, au niveau international. Grâce au site Web des organisations non gouvernementales maintenu par la Division des droits des Palestiniens, le Comité continuerait également de donner aux organisations non gouvernementales des éléments d'information sur les évaluations et activités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur les principales initiatives des organisations dans le monde. Le Vice-Président a dit qu'il espérait obtenir des organisations non gouvernementales davantage d'information sur leurs activités afin d'améliorer les termes de la coopération entre le Comité et la société civile.

Annexe I

Déclaration et Plan d'action des organisations non gouvernementales

1. Nous, représentants d'organisations non gouvernementales du monde entier, nous sommes rencontrés à Nicosie (Chypre) à un moment où le peuple palestinien est exposé à de graves périls. Au cours des huit dernières semaines, Israël et les forces armées israéliennes ont détruit systématiquement les moyens de l'Autorité palestinienne et l'infrastructure économique, politique, sociale, religieuse et médicale du peuple palestinien, compromettant ainsi gravement les possibilités de fournir des services essentiels à la population. L'ampleur de ce traumatisme et le nombre des victimes ne sont pas encore pleinement établis, mais les conséquences pour les hommes, les femmes et les enfants de Palestine sont extrêmement graves.

2. Nous nous réunissons à un moment où, après l'échec de la mission du Secrétaire d'État, Colin Powell, au Moyen-Orient, le Gouvernement israélien relance et intensifie son agression criminelle contre l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien. Nous tenons à souligner la responsabilité du Gouvernement américain dans la conjoncture présente, qui marque un tournant très dangereux de la situation et une escalade de la guerre au Moyen-Orient. Nous considérons en outre que la position de l'Union européenne, jusqu'à présent, est insuffisante. L'Union européenne doit adopter une position cohérente, efficace et indépendante. Nous lançons un appel aux gouvernements arabes pour qu'ils prennent des mesures beaucoup plus rigoureuses et concrètes pour aider le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne.

3. Le déni des droits inaliénables du peuple palestinien et la poursuite de l'occupation et de l'agression ont toujours été et demeurent à l'origine de cette situation d'injustice et de violence. Nous condamnons l'occupation israélienne et toutes les politiques qui y contribuent.

4. On ne saurait trop souligner l'importance d'une présence internationale pour la protection des civils palestiniens dans le territoire palestinien occupé. En tant qu'ONG, nous nous engageons à utiliser toutes les ressources à notre disposition, à faire jouer tous nos contacts et à appliquer toutes les stratégies qui seraient de nature à faire plus largement connaître la situation quotidienne du peuple palestinien sur le terrain. Nous saluons avec gratitude toutes les ONG qui, sur place, aident les Palestiniens, et nous assurons de notre solidarité tous les militants qui se sont vu refuser l'accès au territoire palestinien occupé.

5. Nous exigeons l'application intégrale des résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité, qui constituent une réponse de la communauté mondiale à la crise politique et humanitaire dans le territoire occupé, dont on commence seulement maintenant à bien comprendre l'ampleur. La communauté internationale doit cesser de permettre qu'Israël soit traité comme un État qui serait au-dessus du droit international et qui pourrait s'abstenir de respecter les droits de l'homme et les valeurs universelles.

6. Nous exprimons notre soutien sans réserve à l'équipe dirigeante palestinienne élue. Nous exigeons la levée immédiate du siège du quartier général de l'Autorité palestinienne et du Président Arafat.

7. L'occupation israélienne en soi est un acte de violence contre les Palestiniens et elle doit cesser immédiatement. De ce fait, nous soutenons le droit du peuple palestinien de résister à la brutale occupation israélienne et de se protéger et de protéger ses enfants, conformément au droit international et aux résolutions. Seule la fin de l'occupation et de l'agression pourra mettre un terme à cette tragédie, à cette perte insensée de vies humaines parmi les civils innocents.

8. Nous notons avec un intérêt considérable l'action que les ONG intensifient, dans le monde entier, en réponse à l'invasion de la Cisjordanie. Nous engageons les Nations Unies à faire des efforts renouvelés pour collaborer avec les ONG qui s'emploient, dans le monde entier, à accroître la coordination de leurs efforts et à diffuser au mieux des informations au sujet de leurs activités.

9. Comme d'autres ONG, nous notons avec satisfaction les efforts que déploie le mouvement israélien pour la paix et le rôle central que jouent les femmes, dans le mouvement associatif, pour le peuple palestinien. Nous saluons les soldats et réservistes israéliens qui se refusent à prendre part à l'agression menée contre la population palestinienne.

10. Nous engageons toutes les ONG internationales à travailler ensemble, avec leurs homologues aux États-Unis, afin de mobiliser l'opinion mondiale pour qu'elle exige que le Gouvernement américain cesse son appui au Gouvernement israélien, dont la politique belliqueuse vise à semer la terreur dans le peuple palestinien et à anéantir l'Autorité palestinienne.

11. Nous nous efforçons de mobiliser une action collective au nom du peuple palestinien, comme nous l'avons fait depuis 1983, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier les résolutions 181 (II) et 194 (III) de l'Assemblée générale et les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité. Nous demeurons convaincus que ces résolutions offrent le moyen le plus manifeste de parvenir à une paix authentique et durable dans toute la région.

12. Nous nous félicitons des résultats de la Réunion internationale organisée par les Nations Unies pour la paix au Moyen-Orient, à Nicosie les 16 et 17 avril 2002. Nous engageons les Nations Unies et les États Membres à faire beaucoup plus pour mieux protéger le peuple palestinien.

13. En attirant l'attention sur l'appel lancé par les ONG, présenté lors de cette réunion internationale, nous considérons qu'il fait partie intégrante du Plan d'action suivant.

Plan d'action

a) Nous demandons le retrait immédiat, sur les frontières de 1967, de toutes les forces israéliennes des villes, villages et camps palestiniens ainsi que de tous les territoires occupés. Nous exhortons le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à user de son influence auprès du Gouvernement israélien pour qu'il procède immédiatement à ce retrait;

b) Nous exigeons l'établissement immédiat d'une présence internationale sur le terrain, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, afin de protéger la population civile, de permettre une observation indépendante de la situation et de

soumettre des rapports à la communauté internationale par l'intermédiaire des Nations Unies;

c) Nous demandons instamment et unanimement que toutes les conférences ou négociations internationales envisagées sur le Moyen-Orient comprennent des représentants officiels de l'Autorité palestinienne, dirigés par son président, M. Yasser Arafat;

d) Nous engageons la communauté internationale à accorder des secours et une assistance pour la reconstruction et le développement, sous toutes leurs formes, à l'Autorité palestinienne et au peuple palestinien dès que possible;

e) Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation de l'UNRWA, du CICR et des autres organismes humanitaires. Les organisations non gouvernementales, palestiniennes, israéliennes et internationales conviennent toutes qu'une campagne internationale concertée doit être lancée en direction des gouvernements donateurs, pour qu'ils soutiennent l'UNRWA et les autres organismes humanitaires, dont la capacité d'aider le peuple palestinien a été gravement compromise par les destructions israéliennes;

f) Nous tenons le Gouvernement israélien pour responsable des souffrances du peuple palestinien occupé. Israël doit payer des réparations pour tous les dommages infligés aux biens palestiniens;

g) Nous demandons à toutes les ONG de faire pression sur leur gouvernement et de mobiliser l'opinion publique dans un élan de solidarité avec le peuple palestinien. Nous demandons que soient organisées de nouvelles manifestations, plus nombreuses, dans le monde entier, en solidarité avec le peuple palestinien, devant les ambassades israéliennes et américaines. Nous engageons la communauté internationale, notamment les gouvernements et les ONG, à accorder une assistance matérielle et humanitaire au peuple palestinien dans ce moment critique;

h) Nous engageons tous les gouvernements, tous les organes internationaux et toutes les organisations de la société civile à exercer des pressions sur le Gouvernement israélien pour qu'il mette un terme à l'occupation et à son agression contre le peuple palestinien. Parmi ces pressions pourraient figurer un embargo sur les armes et des sanctions sur les relations commerciales, sportives et culturelles;

i) Nous constatons l'importance des campagnes d'information aux États-Unis et dans d'autres pays, qui ont un effet favorable sur l'opinion publique. Nous utiliserons nos contacts pour diffuser une information utile par le canal des médias et de nos organisations. Il s'agit en effet de bien montrer la réalité de l'occupation, et ce qu'est vraiment l'invasion israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza;

j) Nous engageons toutes les communautés, en particulier les communautés et institutions religieuses, à manifester leur indignation morale face aux atrocités commises contre le peuple palestinien;

k) En qualité d'ONG s'occupant activement de la question de Palestine, nous engageons instamment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, à se rendre bientôt dans le territoire palestinien occupé et à exhorter la communauté internationale à aider le peuple palestinien. L'ONU devrait utiliser tous les moyens à sa disposition pour s'assurer de la bonne application de

toutes les résolutions relatives à la défense des droits inaliénables du peuple palestinien;

l) Nous avons exigé, à Madrid, en juillet 2001, la tenue d'une réunion d'ONG internationales, sous l'égide des Nations Unies, pour la protection du peuple palestinien, et nous réaffirmons cette demande. La tenue d'une telle réunion est importante et permettrait aux ONG de concentrer leur action sur cet aspect de leur collaboration, ainsi que sur leur interaction avec l'ONU. Nous demandons que l'ONU et d'autres organisations apportent une aide financière aux ONG pour qu'elles puissent participer à une telle réunion, pour que toute la communauté des ONG internationales s'occupant activement de la question de Palestine soit largement représentée;

m) Nous lançons un appel à la presse écrite et parlée mondiale, pour qu'elle soutienne plus activement la cause de la justice, de la liberté et de la paix, et qu'elle prenne fait et cause pour les victimes et pour les opprimés.

Nous, représentants d'ONG présents à cette réunion à Nicosie, exprimons notre sincère gratitude au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU, qui ont organisé cette réunion. Nous remercions le Gouvernement et le peuple chypriotes pour leur gracieuse hospitalité. À cette occasion, nous assurons le peuple chypriote du soutien de nos ONG à la recherche d'un règlement pacifique du problème chypriote fondé sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région.

Nicosie, le 18 avril 2002

Annexe II

Appel urgent des ONG participant à la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix au Moyen-Orient

Nicosie, 16 et 17 avril 2002

En notre qualité d'ONG représentatives de la société civile dans toute sa diversité, nous croyons que tous les hommes ont le droit de vivre en paix, dans l'équité, la tolérance et la justice. C'est ce dont nous rêvons pour la Palestine.

La situation présente au Moyen-Orient est explosive et dangereuse. Les Palestiniens ont le droit inaliénable de vivre dans leur propre État souverain. Toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies doivent être appliquées, y compris la résolution 194 de l'Assemblée générale reconnaissant le droit au retour. Le seul moyen de parvenir à la paix au Moyen-Orient est de mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et autres territoires arabes, qui explique la violence dans la région.

1. Nous exigeons que soit immédiatement levé le siège du quartier général du Président palestinien, Yasser Arafat, de façon qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions comme dirigeant légitimement élu du peuple palestinien.
2. Nous exigeons le retrait immédiat des forces israéliennes, des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés en 1967, et la levée de tous les bouclages et postes de contrôle.
3. Une force de maintien de la paix et de surveillance des Nations Unies doit immédiatement être déployée dans les territoires palestiniens occupés afin de protéger la population civile contre toutes nouvelles violences.
4. Tous les travailleurs humanitaires et les ONG doivent avoir immédiatement accès à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. Nous demandons à tous les pays d'apporter une aide financière aux organismes de secours. L'aide humanitaire doit chercher à la fois à satisfaire les besoins urgents et immédiats du peuple palestinien et la reconstruction de l'équipement.
5. Des équipes indépendantes de juristes doivent avoir accès à tous les détenus et à tous les prisonniers politiques.
6. Une commission d'enquête indépendante composée de tiers doit être immédiatement constituée pour enquêter sur la destruction des infrastructures en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le meurtre de civils et les autres crimes commis par les forces militaires israéliennes. Les autorités israéliennes doivent accorder sans condition un accès à toutes les parties de façon que la voix des victimes puisse être entendue.
7. Le Gouvernement américain doit immédiatement cesser son aide directe et indirecte à la politique d'occupation, d'agression, de terreur et de guerre suivie par le Gouvernement israélien et mettre un terme à la politique actuelle qui vise à dépouiller le peuple palestinien de ses droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance.

8. L'Union européenne doit cesser de temporiser, et imposer des sanctions contre le Gouvernement israélien pour qu'il mette un terme à sa politique de terreur et de guerre, et elle doit apporter une assistance humanitaire efficace et concrète au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne.

9. L'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, doit prendre immédiatement des mesures pour obliger le Gouvernement israélien à accepter et à appliquer toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies.

10. M. Sharon et les membres de son cabinet responsables des crimes de guerre commis contre le peuple palestinien doivent être poursuivis devant un tribunal international.

11. Jusqu'à ce que le Gouvernement israélien agisse conformément à toutes ces exigences, la communauté internationale doit isoler Israël politiquement, diplomatiquement et sur le plan culturel et économique, car c'est le seul moyen d'imposer le règlement de la crise.

Annexe III

Liste des participants

Mme Mercia Andrews
Présidente de la Coalition des organisations non gouvernementales sud-africaines
(SANGOCO), Pretoria

M. Don Betz
Président du Comité international de coordination des ONG
Edmond (Oklahoma)

M. Morad Ghaleb
Président de l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA)
Le Caire

Mme Salwa Hdeib-Qannam
Présidente du Conseil d'administration du Jerusalem Center for women
Jérusalem

M. Teocharis Papamargaris
Vice-Président du Comité européen de coordination des ONG sur la question de
Palestine
Président du Comité grec pour la solidarité démocratique
Athènes

Mme Hannah Safran
Cofondatrice de la Coalition de Femmes pour une paix juste
Haïfa

Liste des participants à la Réunion internationale à l'appui de la paix au Moyen-Orient

Nicosie, 16 et 17 avril 2002

Mme Karen Koning AbuZayd
Commissaire général adjoint de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA)
Gaza

M. Seth Ackerman
Analyste de presse
Fairness and Accuracy in Reporting (FAIR)
New York

Mme Areti Demosthenous
Directrice de l'Institut de recherche historique pour la paix
Conférencière, Université de Chypre
Nicosie

M. Steingrimur Hermansson
Président du Conseil d'administration du Millenium Institute
Ancien Premier Ministre islandais (1983-1987)
Reykjavik

M. Joseph S. Joseph
Professeur associé de relations internationales, vice-doyen, Faculté des sciences
humaines et des sciences sociales
Université de Chypre
Nicosie

M. Markus Kaim
Professeur de science politique à l'Université Friedrich Schiller
Iena (Allemagne)

M. Peretz Kidron
journaliste, militant pour la paix
Yesh Gvul, Jérusalem

M. Oleg Ozerov
Chef adjoint de la Division du processus de paix au Moyen-Orient
Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie
Moscou

M. Nabil Shaath
Ministre du plan et de la coopération internationale, Autorité palestinienne
Représentant de la Palestine
Gaza

M. Hanna Siniora
Éditeur, *The Jerusalem Times*
Jérusalem

Sir Cyril Townsend
Directeur, Council for the advancement of Arab-British Understanding (CAABU)
Londres

M. Hadas Ziv
Directeur de projets
Physician for Human Rights
Tel-Aviv

Organisations non gouvernementales

Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (OSPAA)

Union des avocats arabes (UAA)

Arab Resource Collective (ARC)

Association Najdeh

Campaign for the children of Palestine

Centre for World Dialogue

Coalition de femmes pour une paix juste

Comité international de secours

Conselho Português para Paz e Cooperação (Conseil portugais pour la paix et la
coopération)

Council for the Advancement of Arab-British Understanding (CAABU)

Cyprus-Palestine Active Solidarity
Cyprus Peace Council
Cyprus Solidarity Committee with Arab People
Egyptian Solidarity Committee
Egyptian United Nations Association
Comité européen de coordination des ONG sur la question de Palestine (ECCP)
Comité grec pour la solidarité démocratique internationale
Greek Committee for International Détente and Peace
Indo-Arab Friendship Association
Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine
Jerusalem Centre for Women
National Peace Foundation
NGO Service Centre
Pancyprian Federation of Women's Organizations (POGO)
Médecins pour les droits de l'homme – Israël
Église presbytérienne des États-Unis
Fondation Rosa Luxembourg
Society for Austro-Arab Relations
Coalition des organisations non gouvernementales sud-africaines (SANGOCO)
United Nations Association of Cyprus
Fédération mondiale de la jeunesse démocratique
Conseil mondial de la paix (CMP)
World YMCA
Yesh Gvul

Observateurs

Fairness and Accuracy in Reporting (FAIR)

**Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**

S. E. M. Ravan A. G. Farhâdi

Représentant permanent de
l'Afghanistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies, Vice-Président

S. E. M. Bruno Eduardo Rodriguez Parrilla

Représentant permanent de Cuba auprès
de l'Organisation des Nations Unies,
Vice-Président

S. E. M. Sotirios Zackheos

Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations
Unies

États Membres ayant participé à titre d'observateur

Afghanistan, Allemagne, Argentine, Brésil, Cuba, Chypre, Égypte, France, Hongrie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Jamahiriya arabe libyenne, Lituanie, Philippines, Portugal, République tchèque, Thaïlande, Tunisie.

Entités ayant reçu une invitation permanente à participer, en qualité d'observateur, aux réunions et travaux de l'Assemblée générale tenus et à créer une mission d'observateur permanent au Siège

Palestine

Organisations intergouvernementales

Organisation de la Conférence islamique

Programmes, fonds et organes de l'ONU

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA)

Représentants des médias

Alespoea Newspaper et Abu Dhabi TV

Cyprus Broadcasting Corporation

Cyprus News Agency